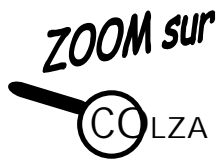


Info.pl@ine



N°52 – 10 août 2005 - 4 pages

Précautions à prendre pour l'implantation

Choisir son programme herbicides

AGRO-METEO

La semaine dernière a vu l'arrêt des pluies ce qui a permis de terminer les récoltes des derniers blés et de commencer les féveroles.

Ces alternances pluies/jours chauds sont au moins intéressantes pour la levée des faux-semis et la gestion des mauvaises herbes en interculture.

ACTUALITES CULTURES

COLZA

P Précautions à prendre avant le semis

En cas de non-labour

Û Les applications de sulfonylurées au printemps sur le blé précédent le colza peuvent être phytotoxiques en non-labour, d'autant plus que les applications sont tardives et les conditions sèches (ce qui est le cas cette année).

Ø Il est conseillé d'implanter le colza derrière un labour s'il y a eu application d'herbicides type ARCHIPEL, ATLANTIS, ABSOLU, HUSSAR OF ou encore, plus tardivement d'ALLIE, CAMEO, GRATIL.

Ø **Ne pas semer de colzas après des applications d'ATTRIBUT.**

Û Gérer avec soin les pailles : réaliser une bonne répartition et éviter de les enfouir trop profondément. Elles pourraient devenir une gêne pour l'enracinement du colza.

Û Tenir compte de la présence de mulch de paille qui risque :

- de diminuer l'efficacité des herbicides de prélevée,

- de provoquer un allongement de l'hypocotyle et une réduction de son diamètre rendant la plante plus sensible au gel et au phoma.

Û Surveiller de plus près les limaces et les mulots.

Û Adapter le déchaumage du précédent pour certains semoirs : deux déchaumages légers peuvent être nécessaires pour gérer les pailles et améliorer la dynamique de levée.

Lutte contre le phoma

Û Enfouir les résidus de colza des parcelles voisines pour éviter les contaminations de vos prochains semis par le phoma.

Û Alternier les groupes de tolérance phoma des variétés sur votre exploitation.

Réduction du risque Mèligèthes

Û Dans les secteurs très abrités (vallées, proximité de bois), éviter les variétés très tardives à floraison qui seront plus longuement exposées à des attaques de mèligèthes.

En cas d'excédent azoté

Û Si apports d'effluents organiques ou présence de reliquats d'azote élevée, 2 variétés peuvent permettre d'éviter les élongations à l'automne : AVISO et GRIZZLY.

P Semis

Semer, même si la surface est sèche. Une fois en terre, le colza peut lever dès une pluie de 5 à 10 mm.

Date de semis

Pour lutter contre les attaques de phoma au collet il faut semer tôt : entre le 20 et le 25 août. De plus, une levée précoce et rapide permet un effet d'étouffement des mauvaises herbes.

Dates de semis et de levée	
date optimale de semis	20/8 au 5/09
date limite de semis	15/09
date optimale de levée	25/8 au 10/09

Dans les situations où la disponibilité en azote est a priori importante (apport de matière organique, rendement accidentellement faible du précédent), ne pas semer avant la fin août-début septembre pour éviter des risques d'élongation à l'automne. Le phoma peut provoquer des nécroses sur ces tiges « élonguées ».

Dose de semis et profondeur

Semer de 1,5 à 2,5 kg/ha de semences, soit 30 à 40 grains/m².

Ne pas dépasser 15 plantes par mètre linéaire pour éviter les risques de verse.

Il est préférable d'avoir un colza clair (20 à 30 plantes par m²) en sortie d'hiver, plutôt qu'un colza trop dru qui risque de verser et de provoquer des élongations à l'automne.

	semis de précision	semoir à céréales	profondeur
sol frais	1,5 à 2,5 kg/ha	1,5 à 2,5 kg/ha	3-4 cm maxi
sol sec	1,5 à 2,5 kg/ha	3 à 4 kg/ha	2 cm maxi

P Attention aux limaces

Elles peuvent être responsables de pertes importantes à la levée pouvant conduire jusqu'au retournement de la culture. Elles sont à surveiller dès l'interculture.

Il est nécessaire d'évaluer le risque pour éviter des traitements inutiles qui auraient un effet négatif sur la faune auxiliaire.

Situations à risque élevé :

- travail du sol réduit et présence de résidus de cultures,
- taux d'argile élevé et présence de mottes (ces conditions sont très favorables à la circulation des limaces),
- parcelles régulièrement attaquées, à proximité de zones boisées, de friches,
- limaces en grand nombre dans la culture précédente ou en interculture.

Cette surveillance peut se faire en conditions humides à l'aide de pièges (carton humide collé au sol et recouvert d'un plastique) ou avec des applications localisées d'anti-limaces.

Le déchaumage superficiel en interculture est un moyen efficace pour réduire les populations de limaces.

Ø Si le risque est très élevé, faire un traitement en plein, juste après le semis avant la levée du colza. Après la levée, les traitements auront une plus faible efficacité et il sera difficile de contenir une forte attaque. Puis, continuer de surveiller la parcelle car il peut s'avérer nécessaire de ré-intervenir.

Ø Si le risque est faible, ne traiter qu'à l'apparition des limaces dans les pièges.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

DESHERBAGE COLZA : Choisir son programme en fonction de la flore

La qualité de l'implantation et une levée rapide permettent au colza "d'étouffer" un bon nombre de mauvaises herbes. Mais le programme de désherbage chimique démarre dès le pré-semis. Les solutions de rattrapage sont souvent onéreuses et pas toujours efficaces.

En l'absence de nouveauté au niveau des herbicides, les programmes de désherbages s'appuient toujours sur une base de trifluraline en pré-semis.

P Choix des programmes

1) ETAT des LIEUX :		2) CHOIX DU PROGRAMME DE DESHERBAGE <i>(reportez-vous ensuite aux détails des programmes)</i>					
Quelles sont les mauvaises herbes à détruire ? Mettre une croix dans les cases suivantes		Efficacité de chaque programme sur les adventices : X = bonne efficacité (X) = efficacité moyenne				Traitements complémentaires pour des problèmes spécifiques	
N° de programme		1	2	3	4	6	7
Anthémis	<input type="checkbox"/>		X		X		X
Capselles	<input type="checkbox"/>		X	X	X		
Coquelicots	<input type="checkbox"/>	X	X	X	(X)		
Gaillets	<input type="checkbox"/>		X	(X)	X		
Géraniums	<input type="checkbox"/>		(X)	(X)	(X)		
Laiterons	<input type="checkbox"/>		X	X	X		X
Lamiers	<input type="checkbox"/>	X	X	X	X		
Matricaires	<input type="checkbox"/>		X	X	X		X
Mourons	<input type="checkbox"/>	X	X	X	X		
Ravenelle	<input type="checkbox"/>					X	
Sanves	<input type="checkbox"/>					X	
Véroniques	<input type="checkbox"/>	X	X	X	X		
Vulpins	<input type="checkbox"/>	X	X	X	X		
coût indicatif (€/ha)		11	61 - 63	80 - 81	74 - 75	12 - 14	55
nombre de traitements		1	2	2	2		
Périodes de traitement	pré-semis incorporé						
	post-semis, pré-levée						
	post-levée						

P Détails des programmes

Les programmes suivants correspondent à la grille de choix du tableau précédent.

Programme 1 : Trifluraline 2,5 l/ha de produit commercial en pré-semis incorporé

Dans les parcelles à faible salissement avec présence de véroniques, mourons, lamiers, coquelicots, vulpins.

Pulvériser avant les façons superficielles. A incorporer dans la journée sur 6-8 cm de profondeur.

Programme 2 : Trifluraline 2,5 l/ha de produit commercial

puis BUTISAN S 1,5 l/ha en post-semis prélevée.

Si le sol est sec, préférer les applications de post-levée précoce, après le stade cotylédons étalés, jusqu'à 1 à 2 feuilles maxi du colza.

Le spectre d'efficacité de la trifluraline est complété sur matricaires, gaillets, laiters, capselles.

Programme 3 : Trifluraline 2,5 l/ha de produit commercial

puis COLZOR TRIO 3,5 l/ha en post-semis prélevée.

Le spectre d'efficacité de la trifluraline est complété sur matricaires, gaillets, capselles, géraniums (dont géranium disséqué qui est le plus courant en Seine-et-Marne), anthémis.

Programme 4 : Trifluraline 2,5 l/ha de produit commercial

puis NOVALL 1,8 l/ha de post-semis à post-levée précoce.

Le spectre d'efficacité de la trifluraline est complété sur matricaires, gaillets, ombellifères, anthémis, capselles. NOVALL est moyen sur coquelicots, toutefois l'efficacité est améliorée pour des applications au stade cotylédons de l'adventice.

Ø Les produits de post-semis prélevée sont des racinaires et /ou des anti-germinatifs. Ils sont à appliquer sur sol frais et humide, donc sitôt le semis pour une meilleure efficacité en profitant de l'humidité remontée en surface par les façons culturales précédant le semis.

Les traitements suivants complètent les programmes de base 1 à 4

Programme 5 : Si présence de sanve, ravenelle :

CENT 7 à 0,4 l/ha à partir de 5-6 feuilles du colza.

Traiter sur des colzas en bon état végétatif ayant atteint le stade 5-6 feuilles, après les premiers froids, en fin d'automne, sur des adventices n'ayant pas dépassé le stade rosette.

Programme 6 : Si présence de anthémis, laiterons, matricaires :

LONTREL : 1 l/ha + 1 l d'huile en post-levée.

Le LONTREL est applicable en post-levée du colza sur des adventices bien développées par température supérieure à 10°C. Il ne doit pas pleuvoir dans les 4 heures qui suivent le traitement. Eviter le traitement au stade D1 du colza (boutons accolés). Il est efficace en particulier sur matricaires.

Les antigaminées de rattrapage seront présentés ultérieurement.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

COUVERTURE DES SOLS A L'AUTOMNE

Après la moisson, c'est la période pour programmer son assolement. En fonction des choix de cultures et de leur importance en terme de surface, la surface qui restera nue au cours de cet automne peut varier de l'année précédente.

En Seine-et-Marne, le 3^{ème} programme d'action Directive nitrates fixe un taux de couverture des sols à l'automne obligatoire d'au moins 2/3 de la SAU. Cette obligation s'applique pour l'ensemble des agriculteurs du département et pour l'ensemble des surfaces exploitées en Seine-et-Marne.

Afin de calculer ce taux, vous devez prendre en compte :

- les surfaces occupées par des cultures implantées à l'automne (céréales d'hiver, colza, ...),
- les surfaces couvertes en permanence (prairies permanentes ou temporaires ensemencées, les jachères fixes ou couvertes à l'automne y compris les bandes enherbées),
- les surfaces occupées par des cultures qui seront implantées au printemps mais précédées d'une culture récoltée après le 1^{er} octobre (pois après une betterave récolte en novembre),
- les surfaces occupées par des cultures qui seront implantées au printemps mais précédées d'un couvert en interculture (maïs après une moutarde en interculture) ou de repousses de cultures (seulement si elles couvrent totalement et de façon homogène le sol).

Le taux de couverture se calcule ainsi :
$$\frac{\text{Surface couverte à l'automne}}{\text{SAU}}$$

Alors, à vos calculatrices car même si cette obligation ne fait pas partie des points de la conditionnalité, le respect de cette mesure sera contrôlé dans le cadre de la Directive nitrates à l'automne !